



MÉMO

PAR COURRIEL

À : Tous les membres

De : L'équipe des relations de travail

Date : Le 20 septembre 2016

Objet : Augmentation des cachets minimaux pour les techniciens AQTIS et CQGCR

Bonjour à tous,

Nous vous rappelons que les cachets minimaux des techniciens AQTIS et CQGCR prévus aux annexes des ententes collectives télévision et cinéma augmenteront à compter du samedi 1^{er} octobre 2016.

Veillez noter que ces nouveaux cachets minimaux apparaissent déjà dans les tableaux des cachets minimaux que l'on retrouve en annexes à ces ententes (à savoir dans les annexes K et L (ententes collectives télévision) et dans les annexes L à P (ententes collectives cinéma). Ces derniers s'appliqueront aux services rendus à compter du 1^{er} octobre 2016, et ce, même si le contrat entre le producteur et le technicien a été signé antérieurement à cette date.

Si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec nous au numéro habituel : 514 397-8600.

En terminant, nous vous souhaitons une agréable journée,

L'équipe des relations de travail

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION MÉDIATIQUE
1470, RUE PEEL, BUREAU 950, TOUR A, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3A 1T1
514 397-8600

AQPM.CA

